
Bref historique

Maison Plein Coeur est un organisme sans but lucratif fondé en janvier 1991 et érigé en corporation le 19 avril 1991.

Cette maison est la réalisation d'un rêve qui stimulait l'imagination de Rourk E.C. Simon, auquel s'est adjoint un collègue de travail d'alors, Louis Marie Gagnon. Ces pionniers se sont réunis en présence de Roger Poirier pour évaluer la faisabilité d'un tel rêve. En les entendant s'expliquer sur ce dernier et sur tous les objectifs qu'on voulait y voir vivre, non seulement Roger les a rassurés sur sa faisabilité, mais il les a rejoints d'emblée dans une équipe de mise sur pied de ce qui dorénavant devait s'appeler non plus rêve, mais projet.

Ce sont ces hommes que nous appelons ici «les trois premiers fondateurs de Maison Plein Coeur». Ce sont eux qui ont mis en branle toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement du projet. Force est de reconnaître que chacun avait ses grâces particulières et ses ressources aussi. L'un d'eux, isolé des autres, n'aurait jamais été capable de réaliser ce projet dont la complexité inouïe exigeait les apports spécifiques de chacun. Que l'un d'eux ait failli et le projet se serait retrouvé dans une situation plus que précaire.

Maison Plein Coeur... ses leitmotiv

L'esprit de ce groupe initial de travail s'est répandu chez tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'édification de ce qui deviendra Maison Plein Coeur. Cette édification se continue

car les circonstances changent et les idéaux se modifient suivant leurs changements. L'idéal, ici, n'est ni utopique ni situé au sein d'un concept précis de service. Il sera toujours adaptable aux nouvelles visions qu'une attention soutenue aux services adéquats à rendre fera naître dans le coeur de ceux qui dirigent et animent la maison.

Pourtant, derrière ces fluctuations dans les services à rendre, il reste toujours en permanence bon nombre d'objectifs qui seuls en réalité sont les leitmotiv et en quelque sorte **la charte de fondation** de la maison. Ces objectifs vitaux sont ceux qu'une charité chrétienne inspire et que tout coeur bien intentionné se doit d'assumer s'il est partie prenante dans les multiples activités de cette maison. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien, ni juif, ni musulman, ni bouddhiste, ni de quelque confession religieuse que ce soit pour adhérer à ces objectifs de vie, pour les réaliser dans le travail quotidien. Il suffit de se laisser instruire à leur sujet et de s'y reconnaître soi-même dans ses aspirations les plus profondes.

La **magnanimité** du concept de service est la clé de voûte de tous ces objectifs qui seront énumérés sous peu. Cette magnanimité ouvre la porte à tous ceux qui, quels que soient leur religion ou leur foi, leurs croyances ou leur degré d'agnosticisme, leur ethnie, leur situation sociale ou financière, leur âge ou leur sexe, leur orientation sexuelle, ont besoin de services adéquats qui peuvent leur être rendus sans risquer les blâmes des diverses compétences exclusives et professionnelles reconnues. Un tel concept est si ouvert qu'une maison comme Maison Plein Coeur se situe en réalité bien au-delà de ses objectifs particuliers qui en font actuellement un organisme-sida très apprécié par la plupart de ses



usagers.

La contingence ne détruira jamais la valeur de ces objectifs. Ce sont eux qui, par conséquent, sont la raison d'être de l'organisme. Ils seront tous respectés avec une certaine souplesse à l'égard de ceux qui leur porteront atteinte sans jamais pourtant les sacrifier à leurs désirs particuliers. L'indulgence est de mise, l'indifférence et la condescendance doivent être prises en horreur.

La vocation de Maison Plein Coeur

Les objectifs de Maison Plein Coeur se résument, comme il vient d'être dit, à cette ouverture du coeur qui fait que cette maison est une institution qui se situe au-delà de son champ d'activité actuel. D'organisme sida qu'elle est présentement, elle doit, si le contexte l'exige, se transformer en un tout autre organisme communautaire. En survivant ainsi aux aléas historiques de sa vocation, elle plonge ses racines dans le sol de la magnanimité à une profondeur telle que plus rien ne pourra l'ébranler.

Les objectifs

Si la vocation de Maison Plein Coeur est universelle dans ses objectifs de base, elle demeure cependant tout à fait singulière dans ses réalisations. Celles-ci sont, en effet, choisies en fonction des circonstances et de la plus ou moins grande affinité de ceux qui y travaillent avec ceux qui y reçoivent les services. Née dans le monde de la vie gaie et lesbienne, elle n'a de cesse pourtant déjà d'offrir ses admirables et nombreux services à tous ceux et celles qui y font appel et qui répondent aux critères de sa vocation singulière. Ce qui est dit de la magnanimité se contracte ici au niveau des personnes vivant avec le VIH-sida. Cette magnanimité ne cesse de s'exercer dans toute son ampleur à l'intérieur de ces frontières précises.

C'est pourquoi tous ces objectifs ici énumérés sont aussi applicables à l'intérieur de ces

frontières et sont aussi exigeants que s'ils étaient appliqués à tout autre domaine d'intervention curative et d'animation sociale. Voici donc comment il faut les réaliser en assumant les diverses limites que le temps ou les ressources humaines disponibles peuvent imposer à la maison.

1 Il faut chasser d'abord et avant tout la pauvreté matérielle; il faut pourvoir aux nécessités physiques des usagers. C'est là la condition nécessaire à tout progrès véritablement humain. Personne ne peut se suffire à lui-même s'il ne peut pas respirer correctement, se nourrir adéquatement et se sentir à l'aise en tout son corps. Mieux sont la santé et la situation financière, mieux est l'entente entre les personnes et avec soi-même. Voilà le premier objectif, celui qui respecte notre incarnation et le passage d'une vie animale à une vie franchement humaine.

2 Ce passage assuré avec le plus grand soin possible, il faut que les usagers se sentent chez eux à l'intérieur de l'institution. Cet objectif en est un des plus difficiles à réaliser parce que la vie commune ne peut pas vivre sans une dose importante d'autorité et de mécanismes de toutes sortes pour résoudre les difficultés et mener à bonne fin toute activité jugée opportune au mieux-être des usagers. La mort d'un organisme communautaire réside dans le rejet de l'autorité compétente ou dans celui des mécanismes de consultations de toutes sortes. Maison Plein Coeur ne doit pas endurer cette sorte de mutilation de son être. Rien ni personne ne doivent dénaturer le caractère de démocratie tempérée de sa constitution.

3 Mais les usagers ne sont pas les seuls à jouir de la vie communautaire au sein de Maison Plein Coeur. Il faut aussi que tous les employés, rémunérés par quelque moyen que ce soit, soient traités selon les règles élémentaires de la justice sociale. Ces règles se fondent sur la dignité de la

personne humaine, sur la nécessité de respecter sa condition charnelle et de susciter en elle des sentiments de bienveillance et de dévouement pour la cause pour laquelle elle travaille. Une juste rémunération accompagnée d'un partage suffisant des heures de travail et de loisirs, d'une juste réprobation comme d'une juste louange, voilà ce qui constitue le coeur même de la solidarité humaine.

La condition d'employé rémunéré ne doit en aucune manière être assimilée à celle qui prévaut dans les entreprises à but lucratif ou à vocation extra communautaire. Elle implique, au contraire, un immense effort de conjugaison des forces vives de chaque employé en vue du développement de l'organisme et de son continuel ajustement aux nécessités du moment. Une information adéquate, une prise en charge des tâches bien encadrées par un responsable en titre, des sujets de discussions bien menés et soumis à chacun selon ses compétences ou à l'ensemble selon la nature des dispositions à prendre sont autant de mesures qui, dans un contexte de formation continue, assurent la stabilité et la compétence de ce personnel.

Maison Plein Coeur ne peut pas se passer d'employés rémunérés ni des objectifs que ceux-ci exigent que l'on poursuive à leur endroit dans ce contexte de vie communautaire qui la caractérise.

4 Maison Plein Coeur est une personne morale, à statut légal, qui accepte en son sein un certain nombre de bénévoles, tous placés sous la responsabilité d'un employé rémunéré. Cette situation leur est favorable parce qu'ils sont ainsi formés en fonction des tâches à accomplir. Cependant, elle leur est aussi un lieu où il leur est demandé de rendre compte de leur efficacité. Car le travail est ici un service. Et le service doit être rendu avec une compétence égale, quel que soit le statut de celui qui le rend.

Par conséquent, Maison Plein Coeur est aussi un lieu de rendez-vous de la bienveillance

gratuite de ceux qui y viennent pour le plaisir de servir leurs semblables et de la non moins bienveillante contribution de ceux qui y sont à titre d'employés rémunérés. Les deux sortes de personnels n'en font qu'un dans les activités sociales de la maison. Elles ne se jugent pas l'une l'autre car le bénévolat, s'il n'est pas suffisant, est tout aussi nécessaire à la bonne marche de la maison que l'engagement rémunéré d'un certain nombre de personnes.

5 Maison Plein Coeur ne peut pas vivre non plus sans une bonne dose de subventions des pouvoirs publics et sans une constante générosité des donateurs privés, institutions, et personnes. Cet attribut de «communautaire» qui la caractérise s'étend aussi au financement. Il faut qu'une constante attention soit portée aux règles précises de sollicitation et de réception des subventions et des dons pour que chaque don d'argent soit administré selon les objectifs communautaires du milieu. C'est là l'un des objectifs les plus difficiles à maintenir en face des exigences de la bureaucratie gouvernementale et des impératifs de toutes sortes que portent souvent avec eux les dons d'institutions privées.

Conclusion

Aussi bien dans sa vie interne que dans ses relations avec l'extérieur, Maison Plein Coeur se doit de se laisser vivre selon sa nature propre d'organisme communautaire. C'est par le respect de tous ces objectifs de vie que ses personnels et ses usagers en feront ce qu'elle doit être. Sans eux et leur volonté expresse de bien vivre ce qu'il faut pour qu'ils y soient heureux le plus possible, la maison serait un lieu où les abus de toutes sortes constitueraient le tissu social et seraient source d'un juste mépris de la part de ceux qui veulent vivre ces objectifs avec passion.

***Fernand Lafleur,
président du conseil d'administration,
de 1996 à 2000***